



Règlement Concours photos

Foire aux fleurs et aux plants

11 Mai 2025

Mairie de Mers sur Indre

1 place Saint Martin
36230 Mers-sur-Indre
contact@mers-sur-indre.fr



Horaires d'ouvertures : Lundi 14h 17h - Mercredi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi Jeudi Vendredi Samedi : 9h 12h

La Mairie de Mers-sur-Indre organise un concours photos sur le thème :
«**Les oiseaux de nos jardins**».

Il s'inscrit dans le cadre de «La foire aux fleurs et aux plants 2025».

Conditions de participation

- 1- Le concours photos s'adresse à toute personne, photographe amateur, majeur ou mineur (Avec autorisation des parents pour les moins de 18 ans)
- 2- Un prix public récompensera le gagnant du concours
- 3- La participation à ce concours photos est GRATUITE
- 4- Les participants peuvent fournir au maximum 3 photos en les numérotant par ordre de préférence. Si un trop grand nombre de photos était présenté, la mairie se réserve le droit d'afficher une seule photo par participant le jour de l'exposition
- 5- Les photos doivent répondre obligatoirement au thème énoncé ci-dessus
- 6- La description du concours et le bulletin d'inscription sont à la suite de ce règlement.
- 7- Concours ouvert à tous, pas d'obligation de résidence à Mers-sur-Indre.

Description du concours

- 1- Pour participer, il suffit de déposer avant 17h, le 6 mai 2025, une à trois photos à la Mairie de Mers-sur-Indre accompagné(es) impérativement du bulletin de participation, possibilité de les envoyer à la mairie de Mers-sur-Indre à l'adresse indiquée plus haut
- 2- Les photos doivent être de format maximum 21x29.7 cm (A4), en couleur ou en noir et blanc puis collées sur un support de type Canson de dimension 29,7x42 cm (A3)
- 3- L'organisateur prend en charge l'affichage
- 4- Inscrire au dos de la photo son nom, son adresse, son numéro de téléphone et le n° de préférence. Les photos seront exposées anonymement avec un numéro d'attribution
- 5- Les photos hors format, hors sujet et sans identité seront jugées irrecevables pour le concours
- 6- Les photos seront exposées à la salle du domaine le jour de la foire aux fleurs et aux plants qui aura lieu le dimanche 11 mai 2025 pour être jugées par les visiteurs de l'exposition
- 7- La remise du prix se déroulera le dimanche 11 mai 2025 à 17h à la salle du domaine
- 8- Les participants pourront récupérer leurs photos à partir du 20 mai 2025 à la Mairie.

Bulletin de participation

[à renvoyer obligatoirement avec le ou les tirage(s) photo(s)]

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code postal.....Ville..... Téléphone.....
Courriel.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours photos.
Signature du participant / du représentant légal pour les mineurs